

ENR 1.7 PROCEDURES DE CALAGE ALTIMETRIQUE / ALTIMETER SETTING PROCEDURES

ENR 1.7.1 Introduction

D'une façon générale, les procédures de calage altimétrique en usage sont celles dont fait état le Doc 8168-OPS, Volume1, VI^{ème} partie.

Les altitudes de transition figurent sur les cartes d'approche aux instruments.

Les indications de QNH et de température qui servent à déterminer une hauteur de survol suffisante sont radio-diffusées dans les émissions MET et communiquées sur demande par les organes ATS. Le QNH est exprimé en hectopascals.

ENR 1.7.2 Procédures de calage altimétrique de base

2.1 Généralités

Les altitudes de transition des aérodromes à l'intérieur de la FIR TUNIS sont les suivantes:

ENR 1.7.1 Introduction

The altimeter setting procedures in use, generally, conform to those contained in ICAO Doc 8168-OPS, volume1, Part VI.

Transition altitudes are given on the instrument approach charts.

QNH reports and temperature information for use in determining adequate terrain clearance are provided in MET broadcasts and are available on request from ATS units. QNH values are given in hectopascals.

ENR 1.7.2 Basic altimeter setting procedures

2.1 General

Transition altitudes of aerodromes within Tunis FIR are the following :

AEROPORT/ AIRPORT	ALT DE TRANSITION / TRANSITION ALT
DJERBA/Zarzis	6000 ft
GABES/Matmata	6000 ft
GAFSA/Ksar	6000 ft
MONASTIR/Habib Bourguiba	6000 ft
SFAX/Thyna	6000 ft
TABARKA/7 Novembre	6000 ft
TOZEUR/Nefta	6000 ft
TUNIS/Carthage	6000 ft

a) La position dans le plan vertical d'un aéronef se trouvant à l'altitude de transition, ou au-dessous de celle-ci, sera exprimée par l'altitude, tandis que si l'aéronef se trouve au niveau de transition ou au-dessus, cette position sera exprimée par le niveau de vol. Lorsque l'aéronef traversera la couche de transition, sa position dans le plan vertical sera exprimée par le niveau de vol s'il monte et par l'altitude s'il descend.

b) Le niveau de vol zéro est situé au niveau de la pression atmosphérique de 1013,2 hPa. Les niveaux de vol successifs sont séparés par des intervalles de pression correspondant à une distance verticale de 152,4m (500 ft) en atmosphère type.

NOTE : Des exemples de la relation entre les niveaux de vol et les indications altimétriques figurent dans le tableau suivant, les équivalents en mètre sont approximatifs:

a) Vertical positioning of aircraft when at/or below the transition altitude is expressed in terms of altitude, whereas such positioning at/or above the transition level is expressed in terms of flight levels. While passing through the transition layer, vertical positioning is expressed in terms of flight levels when ascending and in terms of altitude when descending.

b) Flight level zero is located at the atmospheric pressure level of 1013,2 hPa. Consecutive flight levels are separated by pressure intervals corresponding to a vertical distance of 152,4m (500 ft) in the standard atmosphere.

NOTE : Examples of the relationship between flight levels and altimeter indications are provided in the following table, the metric equivalents being approximate :

NIVEAU DE VOL / <i>Flight level</i>	INDICATION ALTIMETRIQUE <i>ALTIMETER INDICATION</i>	
	ft	m
10	1 000	300
15	1 500	450
20	2 000	600
50	5 000	1 500
100	10 000	3 050
150	15 000	4 550
200	20 000	6 100

2.2 Décollage et montée

- a) Un calage altimétrique QNH sera fourni aux aéronefs dans les autorisations de circulation avant le décollage.
- b) La position d'un aéronef dans le plan vertical est déterminée pendant la montée d'après l'altitude, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'altitude de transition, au-dessus de laquelle la position dans le plan vertical est déterminée d'après le niveau de vol.

2.3 Séparation verticale en croisière

- a) En IFR, la séparation verticale des aéronefs en croisière sera toujours exprimée en niveaux de vol.
- b) En IFR et en VFR à plus de 900m (3000 ft), les aéronefs en vol de croisière en palier se tiendront à des niveaux de vol correspondant aux routes magnétiques indiquées dans le tableau suivant, de façon que la hauteur voulue de survol du terrain soit assurée:

2.2 Take-off and climb

- a) A QNH altimeter setting is made available to aircraft in taxi clearance prior to take-off.
- b) Vertical positioning of aircraft during climb is expressed in terms of altitudes until reaching the transition altitude above which vertical positioning is expressed in terms of flight levels.

2.3 Vertical separation en-route

- a) Vertical separation during en-route flight shall be expressed in terms of flight levels at all times " during an IFR flight ".
- b) IFR and VFR flights above 900m (3000 ft), when in level cruising flight, shall be flown at such flight levels, corresponding to the magnetic tracks shown in the following table, so as to provide the required terrain clearance :

000° - 179°		180° - 359°	
IFR	VFR	IFR	VFR
10		20	
30	35	40	45
50	55	60	65
70	75	80	85
90	95	100	105
.....	115	125
270	135	280	145
290	155	300	165
310	175	320	185
330	195	340	
350		360	
370		380	
390		400	
410		430	
450		470	
etc		etc	

Note : En raison des exigences de survol du terrain, certains des niveaux inférieurs du tableau ci-dessus peuvent ne pas être utilisables.

Note : Some of the lower levels in the above table may not be usable due to terrain clearance requirements

2.4 Approche et atterrissage

- a) Un calage altimétrique QNH est indiqué dans l'autorisation d'approche et dans l'autorisation d'entrée dans le circuit d'aérodrome.
- b) QFE est disponible sur demande à la TWR.
- c) La position d'un aéronef dans le plan vertical sera contrôlée au cours des manoeuvres d'approche d'après le niveau de vol, jusqu'à ce que l'aéronef ait atteint le niveau de transition, au-dessous duquel la position dans le plan vertical sera contrôlée d'après l'altitude.

2.5 Approche interrompue

Dans le cas d'une approche interrompue, les spécifications correspondantes des § 2.1 / a), § 2.2 et § 2.4 / a et c) seront observées.

ENR 1.7.3 Description des régions de calage altimétrique

Les régions de calage altimétrique :
FIR Tunis et les TMA Tunis, Sfax, Djerba, Tozeur, Tabarka, Gafsa et Gabes sont représentées sur le tableau intitulé "Espace aérien des services de la circulation aérienne" (ENR 2.1).

ENR 1.7.4 Procédures applicables aux exploitants (y compris les pilotes)

4.1 Préparation des vols

Les niveaux auxquels un vol doit être effectué seront indiqués dans un plan de vol :

- a) au moyen de niveaux de vol si le vol doit être effectué au niveau de transition ou au-dessus de ce niveau,
- b) au moyen d'altitudes si le vol doit être effectué à proximité d'un aérodrome et à l'altitude de transition ou au-dessous de cette altitude.

2.4 Approach and landing

- a) A QNH altimeter setting is made available in approach clearance and in clearance to enter the traffic circuit.
- b) QFE is available on request at the TWR
- c) Vertical positioning of aircraft during approach is controlled by reference to flight levels until reaching the transition level below which vertical positioning is controlled by reference to altitudes.

2.5 Missed approach

In the event of missed approach, the relevant portions of § 2.1 / a), § 2.2 and § 2.4 / a and c shall be applied.

ENR 1.7.3 Description of altimeter setting regions

The altimeter setting regions :
Tunis FIR and Tunis, Sfax, Djerba, Tozeur, Tabarka, Gafsa and Gabes TMA are listed on the table headed "Air Traffic Services Airspace" (ENR 2.1).

ENR 1.7.4 Procedures applicable to operators (including pilots)

4.1 Flight planning

The levels at which a flight is to be conducted shall be specified in a flight plan :

- a) In terms of flight levels if the flight is to be conducted at/or above the transition level,
- b) In terms of altitudes if the flight is to be conducted in the vicinity of an aerodrome and at/or below the transition altitude.